

## Relevé des décisions

A l'ouverture des travaux, et conformément au point III.1 du Règlement unique des instances de la Francophonie, le Secrétariat a procédé à la vérification du quorum nécessaire à la tenue de la session, à savoir que plus de la moitié des Etats et gouvernements membres de plein droit soit représentée. Il en a ainsi été établi que sur les 54 Etats et gouvernements membres de plein droit, 34 ont valablement été représentés.

La session s'est dès lors poursuivie selon l'ordre du jour établi :

### **CPF-130/2024/D1262 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour**

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 130<sup>e</sup> session (extraordinaire) le 24 septembre 2024 en visioconférence, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

La Secrétaire générale a souligné l'importance de cette session extraordinaire consacrée à la Guinée, qu'elle a convoquée conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako (3 novembre 2000).

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de sa 130<sup>e</sup> session (extraordinaire).

### **CPF-130/2024/D1263 : Adoption d'une résolution sur la Guinée**

A la suite de l'intervention de la Secrétaire générale faisant état des démarches qu'elle a entreprises pour maintenir le dialogue avec les autorités de Guinée ainsi que de l'accompagnement de l'OIF dans la mise en œuvre du processus de transition engagé, le Conseil permanent a salué cette forte mobilisation. Il a pris acte des récentes évolutions en vue du retour à l'ordre constitutionnel ainsi que des assurances données par les plus hautes autorités guinéennes quant à leur volonté d'achever la transition en 2025. Il a néanmoins relevé que des progrès restent à réaliser en matière d'Etat de droit et de droits humains. Exprimant un large soutien à la pleine réintégration de la Guinée au sein de la Francophonie, le Conseil permanent a formé le vœu que cette décision constitue un signe d'encouragement pour la Guinée à poursuivre les efforts engagés, ainsi que pour les trois autres pays – Burkina Faso, Mali, Niger – faisant l'objet de mesures de suspension.

Au terme des échanges et à la suite des amendements apportés, le Conseil permanent a adopté la résolution ci-après :

### **Résolution sur la Guinée**

*Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en sa 130<sup>e</sup> session (extraordinaire) le 24 septembre 2024,*

*Vu la Charte de la Francophonie,*

*Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,*

*Vu la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006,*

- Rappelant** la Résolution adoptée lors de sa 116<sup>e</sup> session extraordinaire tenue le 16 septembre 2021, par laquelle il a « *décidé de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées au paragraphe 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako (...)* », à la suite de la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par les éléments du Groupement des Forces spéciales, regroupés au sein du Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) ;
- Rappelant** en outre que par sa résolution adoptée lors de sa 128<sup>e</sup> session ordinaire, tenue le 26 juin 2024, il a décidé « *d'alléger la mesure de suspension de la République de Guinée de la Francophonie en autorisant la reprise de sa participation aux réunions des Commissions du CPF et aux sessions du CPF, ainsi que la pleine reprise de la coopération multilatérale avec la Francophonie* » ; et « *de réexaminer la situation en République de Guinée lors de la prochaine session du CPF* » ;
- Saluant** les efforts menés par l'OIF pour suivre l'évolution du processus de transition, y compris la poursuite des échanges entre la Secrétaire générale de la Francophonie et les autorités de transition guinéennes, offrant ainsi une base au CPF pour réexaminer la situation en République de Guinée dès que nécessaire ;
- Considérant** à cet égard les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de ce processus, illustrées en particulier dans la correspondance datée du 26 juin 2024 du Premier Ministre, Monsieur Amadou Oury BAH, adressée à la Secrétaire générale de la Francophonie et précisant les prochaines étapes du processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique en Guinée, avec un échéancier indicatif ;
- Notant** ainsi les actions en cours dans le cadre du Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC) en vue de constituer un fichier électoral fiable, ainsi que la publication, le 29 juillet 2024, de l'avant-projet de nouvelle constitution ;
- Se félicitant** par ailleurs, de la tenue du procès des auteurs du massacre du 28 septembre 2009, ainsi que de son aboutissement, dans le respect des principes de l'Etat de droit ;
- Prend acte** des éléments additionnels d'information présentés lors de la session ordinaire du CPF, le 18 septembre 2024, par le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr. Morissanda KOUYATE, sur les avancées du processus de transition, en particulier les assurances sur la volonté des autorités de transition d'organiser, sur cette base, d'une part, un référendum constitutionnel d'ici la fin de l'année 2024 et, d'autre part, les élections générales (communales, législatives et présidentielle) en 2025 ; **Relève** le soutien exprimé par les Etats et gouvernements membres à la suite de cette communication ;
- Décide** conformément à la Déclaration de Bamako (2000), et sur la base du *Mécanisme de suivi et d'évaluation des situations dans les Etats et gouvernements membres faisant l'objet de mesures spécifiques des instances*, adopté par le CPF du 19 juin 2024, de lever la suspension de la République de Guinée de la Francophonie ;

- Appelle** les autorités de transition à poursuivre la bonne conduite du processus de transition, dans le respect des délais indiqués, ainsi que dans un esprit de dialogue et d'inclusivité ;
- Rappelle** le ferme attachement de la Francophonie au respect des droits et libertés fondamentaux en toutes circonstances, en particulier la liberté des médias, d'association et de manifestation des acteurs politiques et sociaux ; et, **Encourage** vivement les autorités de transition à accentuer leurs efforts dans ce sens ;
- Souligne** l'importance de veiller à la participation effective des femmes et des jeunes au processus de transition, notamment lors des élections générales à venir ;
- Réaffirme** son intention de suivre avec une attention soutenue, le respect par les autorités de transition de leurs engagements ; et **Demande** à la Secrétaire générale de constituer un Comité ad hoc consultatif restreint à cet effet ;
- Demande** également à la Secrétaire générale de poursuivre la mobilisation de la Francophonie dans l'accompagnement de la transition, notamment pour appuyer l'organisation d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives et, par-delà, de la consolidation de la paix et du renforcement de la démocratie en Guinée.

A la suite de l'adoption du projet de résolution, le Ministre des Affaires étrangères de la Guinée a été invité par le CPF à se connecter à distance depuis New York. Il a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des Etats et gouvernements membres d'avoir pris cette décision de réintégrer entièrement la Guinée.

#### **CPF-130/2024/D1264 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 130<sup>e</sup> session (extraordinaire).

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.